

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2023**
Séance du **15 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le neuf mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 , Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			LANGANNE Philippe
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		Exc.		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			PONTAROLLO Guy
Eric FRULLINO			SONNERAT Yvan	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN			BERNIGAUD Carole	Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			DUBOIS Luc
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2023-052 SUBVENTIONS – SCOP SCOLAIRES

VU le code général des collectivités territoriales,
ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux finances, selon lequel :

Depuis 2022, les coopératives scolaires bénéficient d'une subvention attribuée sur la base de 20 € par élève. Avec cette somme, elles organisent des activités culturelles ou sportives et peuvent disposer librement de cette somme.

Pour l'année 2023, la subvention allouée, en fonction du nombre d'élèves, les subventions attribuées par écoles sont les suivantes :

- Ecole du chef-lieu : 365 élèves soit une subvention de 7 300 €
- Ecole de La Combe : 79 élèves soit une subvention de 1 580 €
- Ecole de Chaumontet : 130 élèves soit une subvention de 2 600 €

Au total les coopératives scolaires bénéficient d'une subvention de globale de 11 480 €.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-052	SUBVENTIONS – SCOP SCOLAIRES
--------------	------------	------------------------------

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer aux coopératives scolaires les subventions telles que précisées ci-avant
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
24		0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 16/05/2023

De sa mise en ligne le : 17/05/2023

